

COMMUNE DE HOUNOUX

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du vendredi 17 avril 2026 à 19H00

Par suite d'une convocation en date du 13/04/2026, les membres composant le Conseil Municipal de HOUNOUX se sont réunis le 17/04/2026, à 19H00, à la mairie, sous la présidence de Monsieur PAINCO Paul, Maire.

Approbation du PV de la séance du 20 mars 2026 :
par :11 voix pour (à l'unanimité). Ce PV sera signé par le président et la secrétaire.

Approbation du PV de la séance du 31 mars 2026 :
par :11 voix pour (à l'unanimité). Ce PV sera signé par le président et la secrétaire.

L'approbation du PV du jour sera votée et signé lors de la prochaine séance.

Monsieur le maire procède ensuite à l'appel des membres du Conseil Municipal :

Présent(e)s : M. PAINCO Paul - Mme DEVIENNE Patricia – M. VIGNEAUX Bernard - M. MIO Michel – M. TAVARON Jean-Noël – Mme PAINCO Béatrice - M. Johan BROUNS – Mme AMBROSIO Frédérique - Mme. BALAYÉ Cynthia - M. CANZIAN Romain.

Absent(e)s : Excusée : Mme RIGAUD Véronique

Procuration (s) : Mme RIGAUD Véronique donne pouvoir à M. VIGNEAUX Bernard.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Patricia DEVIENNE est désignée à l'unanimité pour remplir cette fonction.

ORDRE DU JOUR

- Délibération : **Présentation et vote du budget 2026.**
- Délibération : **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales.**
- Délibération : **Attribution de subventions aux associations pour 2026**
- Délibération : **Désignation de deux délégués SYADEN**
- Décision : **Désignation des responsables de commissions au sein du conseil municipal**
- Travaux
- Voirie
- Achats
- Actualités
- Questions diverses
- Divers

DÉLIBÉRATION

« Délibération sur le Budget Primitif - Hounoux 2026 »

COMMUNE DE HOUNOUX

Monsieur le Maire, avant de présenter le Budget Primitif pour l'année 2026, explique à l'assemblée que compte-tenu du changement de logiciel de comptabilité, de la non formation complète des secrétaires générales de mairie, de la cyber-attaque du système informatique du Trésor Public et de la modification des documents comptables, il a demandé, afin de répondre plus précisément aux éventuelles questions, que soit présente pour cette présentation Madame la secrétaire générale.

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026.

La volonté du conseil municipal se veut marquée par la continuité budgétaire engagée depuis 2020 et la volonté de maintenir un niveau d'investissement élevé sans alourdir, la fiscalité communale. Ce budget 2026 est ambitieux mais réalisable. La commune n'a plus de dette et tient à ne pas augmenter les impôts.

L'adoption du budget de la Commune HOUNOUX pour l'année 2026 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 596 915,68

En dépenses à la somme de : 431 716,41

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	71 500
012	Charges de personnel, frais assimilés	34 000
014	Atténuations de produits	22 569
023	Virement à la section d'investissement	56 328
65	Autres charges de gestion courante	52 889
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		237 286

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	245 489,27
013	Atténuations de charges	0

COMMUNE DE HOUNOUX

042	Section à section	350
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	550
731	Fiscalité locale	97 206
74	Dotations et participations	52 890
75	Autres produits de gestion courante	6 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		402 485,27

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	78 130,41
040	Section à section	350
16	Emprunts et dettes assimilées	450
21	Immobilisations corporelles	115 500
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		194 430,41

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	56 328
040	Section à section	350
10	Dotations, fonds divers et réserves	82 302,41
13	Subventions d'investissement	55 000
16	Emprunts et dettes assimilées	450
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		194 430,41

Résultat du vote : adoptée

COMMUNE DE HOUNOUX

DÉLIBÉRATION

« Vote des taux d'imposition des taxes directes locales »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Il propose de maintenir les taux de 2025, comme suit :

- Taxe foncière bâti : 58.98 %
- Taxe foncière non bâti : 67.81 %
- Taxe d'habitation : 18.19 %

Et demande au Conseil de se prononcer.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré,

Et vu les articles 1636 B sexies à 1636 undecies et 1639 A du code général des impôts,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité (11 voix pour),

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe foncière bâti : 58.98 %
- Taxe foncière non bâti : 67.81 %
- Taxe d'habitation : 18.19 %

CHARGE monsieur le Maire

-de notifier cette décision aux services préfectoraux,

-de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

DELIBERATION

« attribution de subventions aux associations pour 2026 »

Monsieur le Maire a présenté à l'assemblée les demandes de subventions envoyées par les divers organismes. Il précise que l'attribution de ces subventions n'est pas automatique et que chaque association, dont la demande est supérieure à 1 000 €, doit formuler une demande en règle et fournir un bilan comptable de son activité (Cerfa n°12156*06)

Pour 2026, les demandes retenues sont les suivantes :

Jeunes agriculteurs de Fanjeaux	100.00 €
MJC du RAZES	50.00€
Les Amis d'Hounoux	2 500.00€
Association « Barbe à papa »	100.00€
Les amis de ST Jacques	60.00€
Amicale des sapeurs-pompiers	200.00€
Comité des fêtes de Hounoux	3 500.00 €
Amicale des donneurs de sang	100.00 €
TOTAL	6 610.00€

Après étude des deux Cerfas concernant les 2 associations de la commune, il apparaît que celui de l'association du Comité des Fêtes n'est pas dûment complété au regard du budget 2025 et du budget prévisionnel 2026. En conséquence, Monsieur le Maire va demander à la présidente de cette association de renseigner correctement le Cerfa dans les meilleurs délais, notamment la rubrique 5 et 6. Cette demande de subventions sera remise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

COMMUNE DE HOUNOUX

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, excepté ses membres faisant partie des deux associations de la commune et ne pouvant donc pas se prononcer pour leur budget respectif,

-à savoir pour le Comité des Fêtes d'Hounoux les membres faisant parti du bureau :

Mme BALAYE Cynthia et Mr TAVARON Jean-Noël

-à savoir pour les Amis d'Hounoux :

Mme DEVIENNE Patricia et Mme PAINCO Béatrice

A l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer aux associations retenues les montants tels que présentés dans le tableau sus-cité, excepté le cas particulier du Comité des Fêtes qui sera réexaminé au prochain conseil municipal

DIT que les crédits alloués pourront faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2026 en l'imputation comptable 65748 (subvention fonctionnement autres personnes droit privé).

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions,

DELIBERATION

« désignation de deux délégués SYADEN »

Monsieur le Maire, expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au Syndicat Audois d'Energie et du Numérique (SYADEN).

A cet effet, le conseil municipal doit procéder à la désignation d'un binôme paritaire, ayant le statut de délégué communal titulaire et de délégué communal suppléant.

Cette désignation est obligatoire afin que ces représentants de la commune puissent voter lors des élections territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

conformément aux dispositions de l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux syndicats mixtes par renvoi de l'article L 5211-1,

Et à l'unanimité (11 voix pour)

DESIGNE : M. Paul PAINCO comme délégué communal titulaire

Mme Patricia DEVIENNE comme déléguée communale suppléante

DECISION

« Désignation des responsables de commissions au sein du conseil municipal »

Après concertation avec les trois adjoints, Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il va, par arrêté municipal, créer cinq commissions comme sous-décrites et en proposer les responsables correspondants :

COMMISSIONS	RESPONSABLES
TRAVAUX - URBANISME	Mme Patricia DEVIENNE Mme Béatrice PAINCO
SECURITE	M. Bernard VIGNEAUX M. Romain CANZIAN
VOIRIES – ESPACES VERTS	Mme Véronique RIGAUD M. Johan BROUNS

COMMUNE DE HOUNOUX

SOCIAL – VIE ASSOCIATIVE	Mme Frédérique AMBROSIO Mme Véronique RIGAUD
COMMUNICATION	Mme Béatrice PAINCO Mme Patricia DEVIENNE

TRAVAUX

Travaux réalisés :

→ Le lundi 13 avril 2026, la société DEBELEC mandaté par la société ENEDIS est venue terminer les travaux de mise aux normes des réseaux électriques de la mairie.

→ Le mercredi 15 avril 2026, le plombier est venu réparer les toilettes du foyer municipal et a modifié l'écoulement de l'eau de la machine à glaçons.

Travaux en cours :

→ Réalisation du mur en pierres sous le monument aux morts.

Travaux à venir :

→ Remplacement du portail du cimetière.

→ Problème de non ouverture totale de la porte du foyer municipal.

→ Mise en place d'un éclairage solaire sur la terrasse du foyer municipal.

→ Remplacement de cinq éclairages routiers en éclairage LED (diode électroluminescente) au hameau de la Peyre-Blanche (réponse SYADEN : étalement des réalisations sur les prochains exercices).

→ Réaménagement du garage en face la mairie et construction d'un « refuge Jacquaire » pour les randonneurs et les pèlerins (2026).

→ Peinture des grilles de la cour de la mairie (2026).

→ Réfection du mur Sud de l'église (2026).

→ Après la tempête NILS, aménagement et embellissement de l'espace autour du monument aux morts.

VOIRIE

Travaux réalisés :

→ Travaux de désherbage dans le village, aux abords du village, au cimetière et dans les écarts.

→ Travaux de broyage des branches déposées dans la zone de stockage et chez les particuliers.

→ Travaux de tonte des chemins communaux, du cimetière et du chemin de derrière.

→ Nettoyage des regards et des caniveaux.

→ Bouchage des trous sur la voirie. L'herbe de tous les chemins communaux a été tondu par l'employé municipal.

Travaux en cours :

→ Réfection de la voirie communale.

Travaux à venir :

→ Mise en place de la signalétique (numéros de rues) dans le cadre de l'adressage.

→ Goudronnage de la fin du chemin de la Peyre Blanche menant à Montgradail (attente du feu vert de la commune de Montgradail) (2026).

→ Travaux d'entretien des chemins ruraux.

POUR RAPPEL :

→ Une zone pour le stockage des restes de tontes et herbes a été aménagée en amont de la zone des déchets verts (**à ne pas mélanger aux branchages**)

COMMUNE DE HOUNOUX

→Un tas de broyat de bois est disponible près de la zone de stockage des déchets. N'hésitez pas à en récupérer pour vos besoins personnels (possibilité de livraison).

→Un composteur est à la disposition des habitants, un nouveau a été commandé au SMICTOM.

ACTUALITES

→La prochaine sortie organisée par l'association « les amis d'hounoux » aura lieu le jeudi 04 juin 2026. Destination le Sidobre (Tarn). Au programme plusieurs visites (un village médiéval, un atelier de filature, une immersion dans une carrière de granit, musée des minéraux,.....).

DIVERS

→Le jeudi 02 avril 2026 la société ENEDIS est venue afin de changer le poteau cassé par la tempête Nils au niveau du chemin de Fanjeaux près de Ty Bihan.

→Le lundi 07 avril en fin de matinée 2026, M. Montagne, référent Finances Publiques, est venu en mairie afin de finaliser la préparation du budget 2026.

QUESTIONS DIVERSES

« attribution de zones de responsabilité »

En fonction de leur lieu d'habitation, certains membres du conseil municipal seront référents auprès du maire pour un secteur géographique et les installations communales s'y trouvant. Leur fonction sera de signaler toute anomalie particulière ou dysfonctionnement (fuite d'eau, dégradation de chaussée,...). Ils devront en avvertir le maire ou à défaut un adjoint, dès connaissance .

Zones et Installations Communales	Référents
SARDICOU - GUILLOU - LABELLE - LA PEYRE BLANQUE	Véronique RIGAUD
LA BARRE - MOUNET - LA BARTON CLERGUE - PLAISANCE	Bernard VIGNEAUX
MAGRIAT	Béatrice PAINCO
LE CIMETIERE	Johan BROUNS
LA MAIRIE	Le Maire
LE HANGAR MUNICIPAL	L'agent technique territorial
LE CŒUR DU VILLAGE LE MONUMENT AUX MORTS - L'EGLISE- LE FOYER	Patricia DEVIENNE Frédérique AMBROSIO
CHEMIN DE FANJEAUX- LES BEZIATS	Romain CANZIAN

AGENDA

→Le samedi 18 avril 2026 à 08H30, à Besplas : Séminaire de début de mandat organisé par la CCPLM. Ordre du jour : présentation du rôle et du fonctionnement de la CCPLM.

→Le mardi 21 avril 2026 et le jeudi 23 avril à la salle polyvalente de Fanjeaux : à partir de 17H30, réunion de présentation des thématiques des commissions internes à la CCPLM.

COMMUNE DE HOUNOUX

→La journée de cérémonie du 08 mai 2026 dans le village se tiendra le dimanche 10 mai 2026. Une information sera envoyée à la population.

TOUR DE TABLE

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite formuler des avis ou des suggestions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.